



DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

2023-CSSYN-020

Comptes de gestion, comptes administratifs 2022 du budget principal de Seine-et-Yvelines Numériques et de ses budgets annexes

Le 22 juin 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en présentiel sur convocation du Président du Comité syndical adressée le jeudi 16 juin 2023.

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.2311-5, L.3312-2 à 6 et L. 5721-1 et suivants ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 52 et M 4 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 mai 2016 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2022-CSSYN-004 en date 9 février 2022 adoptant le budget primitif 2022 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2022-CSSYN-018 en date du 29 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2022-CSSYN-034 en date du 16 novembre 2022 adoptant la décision modificative n° 1 2022 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Le compte de gestion 2022 du budget principal du Syndicat présenté par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

ARTICLE 2 : Les résultats du compte administratif 2022 du budget principal du syndicat sont arrêtés comme suit :

Résultats Budget Principal

Fonctionnement en € :

Dépenses :

Prévus :

33 484 454,86

Réalisées :

27 509 550,07

Dont dépenses rattachées

Accusé de réception n° 078-200062248-20230711-DELIBERATION-DE
Date de réception prévue le 25/07/2023

Recettes :		
Prévus :		33 484 454,86
Réalisées :		25 969 546,94
	<i>Dont recettes rattachées :</i>	<i>634 820,81</i>
Résultats d'exécution 2022 en fonctionnement :		
	-	1 623 703,13
Excédent de fonctionnement de 2021 reporté en 2022 :		
		62 107,48
Résultats de clôture 2022 en fonctionnement :		
	-	1 561 595,65
Investissement en € :		
Dépenses :		
Prévus :		64 126 258,90
Réalisées :		30 987 806,34
Recettes :		
Prévus :		64 126 258,90
Réalisées :		38 115 284,58
	<i>Dont affectation du résultat :</i>	<i>-</i>
Résultats d'exécution 2022 en investissement :		
		7 127 478,24
Solde d'exécution d'investissement de 2021 reporté en 2022 :		
		8 589 852,48
Résultats de clôture 2022 en investissement :		
		15 717 330,72
Résultat de l'exercice 2022 global en € :		
		14 155 735,07
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2022 en € :		
	-	9 178 798,87
Restes à réaliser en dépenses :	-	10 488 752,58
Restes à réaliser en recette :		1 309 953,71
Résultats définitifs 2022 en € :		
		4 976 936,20

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20230711-DELIBREGUL-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2023

ARTICLE 3 : Le compte de gestion 2022 du budget annexe Seine & Yvelines Numérique Centrale d'achats (SYNCA) du syndicat présenté par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

ARTICLE 4 : Les résultats du compte administratif 2022 du budget SYNCA du syndicat sont arrêtés comme suit :

	Résultats S-YNCA
Fonctionnement en € :	
Dépenses :	
Prévus :	27 908 599,92
Réalisées :	22 303 797,17
	<i>Dont dépenses rattachées :</i> 6 992 299,41
Recettes :	
Prévus :	27 908 599,92
Réalisées :	21 812 344,54
	<i>Dont recettes rattachées :</i> 3 146 477,45
Résultats d'exécution 2022 en fonctionnement :	- 491 452,63
Excédent de fonctionnement de 2021 reporté en 2022 :	473 576,96
Résultats de clôture 2022 en fonctionnement :	- 17 875,67
Investissement en € :	
Dépenses :	
Prévus :	
Réalisées :	
Recettes :	
Prévus :	
Réalisées :	
	<i>Dont affectation du résultat :</i>
Résultats d'exécution 2022 en investissement :	
Solde d'exécution d'investissement de 2021 reporté en 2022 :	
Résultats de l'exercice 2022 en investissement :	
Résultat de l'exercice 2022 global en € :	- 17 875,67
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2022 en € :	
Restes à réaliser en dépenses :	
Restes à réaliser en recette :	
Résultats définitifs 2022 en € :	- 17 875,67

ARTICLE 5 : Le compte de gestion 2022 du budget annexe Réseaux Très Haut Débit (RTHD) du syndicat présenté par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

ARTICLE 6 : Les résultats du compte administratif 2022 du budget RTHD du syndicat sont arrêtés comme suit :

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20230711-DELIBREGUL-DE
Date de réception en préfecture 2023-07-13

Fonctionnement en € :

Dépenses :	
Prévus :	3 864 625,17
Réalisées :	2 888 672,82
	<i>Dont dépenses rattachées :</i> 1 559 038,88
Recettes :	
Prévus :	3 864 625,17
Réalisées :	1 142 603,37
	<i>Dont recettes rattachées :</i> 63 874,00
Résultats d'exécution 2022 en fonctionnement :	- 1 746 069,45
Excédent de fonctionnement de 2021 reporté en 2022 :	737 959,12
Résultats de clôture 2022 en fonctionnement :	- 1 008 110,33

Investissement en € :

Dépenses :	
Prévus :	10 645 105,54
Réalisées :	3 547 046,90
Recettes :	
Prévus :	10 645 105,54
Réalisées :	2 908 375,19
	<i>Dont affectation du résultat:</i>
Résultats d'exécution 2022 en investissement :	- 638 671,71
Solde d'exécution d'investissement de 2021 reporté en 2022 :	3 959 377,42
Résultats de clôture 2022 en investissement :	3 320 705,71

Résultat de l'exercice 2022 global en € :	2 312 595,38
--	---------------------

Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2022 en € :	54 590,76
--	------------------

Restes à réaliser en dépenses :	- 707 152,62
Restes à réaliser en recette :	761 743,38

Résultats définitifs 2022 en € :	2 367 186,14
---	---------------------

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

La Présidente du Comité syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Mme HERY LE PALLEC



Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20230711-DELIBREGUL-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2023

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

2023-CSSYN-020

Comptes de gestion, comptes administratifs 2022 du budget principal de Seine-et-Yvelines Numériques et de ses budgets annexes

Président de séance : Madame Anne HERY LE PALLEC

Présents : 8

Mme Jessica BULLIER, M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PAL-
LEC, M. Benoit POUYET, M. Serge QUÉRARD, M. Eric NAUDIN ; M. Jean-Marie TETART.

Pouvoirs : 8

Mme Sonia Brau à Mme Bullier
Mme Nathalie Léandri à M. Daniel Courtès
M. Bertrand Coquard à Mme Ghislaine Haueter
M. Laurent Richard à Mme Ghislaine Haueter
M. François Garay à M. Benoit Pouyet
M. Patrick Stephanini à M. Querard
M. Jean-Michel Fourgous à M. Eric Naudin
M. Denis Larghero à M. Jean-François Raynald

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
078-20062248-20230711-DELIBREGUL-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2023